



15 février 2019

## Pollution lumineuse

### Une brochure explique les enjeux et fournit des recommandations

**Le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP) a édité une brochure visant à sensibiliser sur l'existence et les conséquences de la pollution lumineuse pour la nature. Destiné principalement aux communes, mais également accessible au grand public, ce document formule une série de recommandations et de conseils pratiques.**

Il y a 150 ans, la lumière artificielle a été introduite dès la tombée de la nuit dans des lieux où elle n'avait, jusque-là, jamais existé. Il s'agit principalement de lampadaires installés dans les agglomérations et le long des voies de communication, ainsi que d'un nombre croissant d'éclairages à des fins de publicité ou d'aménagement des espaces publics. Les halos ainsi créés génèrent une importante pollution lumineuse. Selon les scientifiques, il n'y a plus sur le Plateau suisse un seul kilomètre carré de ciel nocturne qui soit encore aussi noir qu'à l'état naturel. En outre, 60% de la population européenne ne peut plus observer la voie lactée à l'œil nu.

Si elle revêt un aspect sécuritaire pour l'être humain, cette lumière artificielle perturbe la reproduction de la flore, mais aussi la vie des animaux nocturnes avec des graves conséquences pour grand nombre d'entre eux. Elle peut également avoir des effets sur l'homme, notamment sur son système endocrinien.

La brochure « La lumière nuit ! La nature face à la pollution lumineuse » éditée par le SFCEP détaille sur 56 pages comment cette pollution modifie le comportement des espèces dans l'écosystème : variation de la période de floraison, diminution du taux de germination, modification de la physiologie de batraciens et de reptiles, disparition de certaines espèces d'insectes dont des papillons nocturnes, ainsi que des colonies de chauves-souris sensibles à la lumière.

Rédigée par le biologiste indépendant Antoine Sierro sur mandat du SFCEP, la brochure fournit des conseils pratiques visant à réduire l'impact des halos lumineux générés par la lumière artificielle. Parmi les recommandations formulées figurent la diminution de 80% de l'éclairage public durant la nuit, une diminution de l'illumination autour des maisons et le long des cours d'eau ou l'extinction des enseignes lumineuses après minuit. Le type d'éclairage extérieur approprié y est décrit, notamment les sortes de LED à utiliser.

Si elle est principalement destinée à sensibiliser les communes à la problématique de la pollution lumineuse puisqu'elles sont les plus susceptibles d'agir à large échelle, la brochure est également disponible pour le grand public sur le site internet du SFCEP ou sur commande, en français et en allemand.

#### **Personnes de contact**

**Olivier Guex**, chef du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, 027 606 32 05

**Antoine Sierro**, auteur de la brochure, 079 474 67 12

La brochure est disponible au téléchargement depuis le site internet

<https://www.vs.ch/web/sfcep/nature-et-paysage>

